

COMMENT REMPLIR MA DÉCLARATION D'IMPÔT ?

Il n'est jamais évident de compléter sa déclaration d'impôt. Mais en plus, nous, assfam, sommes confrontés au fait que nos feuilles de salaires sont loin d'être claires. Entre salaire, alloc d'entretien... il y a des pièges à éviter !

Que doit-on prendre en compte ?

Prendre ma feuille de salaire de décembre 2019, et déclarer la différence entre le Net Imposable Annuel et les Déductions Forfaitaires Annuelles (les deux cases entourées en rouge).

Si cette différence est négative, alors la fixer à zéro (le montant ne peut être inférieur à zéro).

IMPÔT SUR LE REVENU PRÉLEVÉ À LA SOURCE	BASE	TAUX	MONTANT	NET À PAYER AVANT IMPÔT
Taux transmis par les impôts	3790,54	0,000	0,00	3877,29

Banque	IBAN	BIC	NET À PAYER APRÈS IMPÔT
			3877,29

CUMUL	BRUT	NET IMPOSABLE	CHOMAGE IMPOSABLE	DEDUCTIONS FORFAITAIRES	BASE S.S.	PRÉLEVEMENT À LA SOURCE	CHARGES PATRONALES	SALAIRE NET
Mensuel	3104,92	3790,54		3532,20	3104,92	0,00	1095,37	2583,85
Annuel	6349,94	7885,32		7774,89	6349,94	0,00	2246,85	5284,29

DANS VOTRE INTERET ET POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVEZ CE BULLETIN SANS LIMITATION DE DUREE

Informations complémentaires

ALLOC ASE	TROP-PERCU
1433,99	

A déclarer : 7885.32 - 7774.89 = 110.43

5050

1/1

Comment les déclarer ?

Je mets mon revenu à déclarer dans la case 1AJ (si je prends la colonne 1) ou 1BJ (si colonne 2).

Je mets dans la case 1GA les Déductions Forfaitaires Annuelles (si colonne 1), ou 1HA (si colonne 2).

Nota : si ma déclaration (papier ou « en ligne ») est déjà pré-remplie, il vous faut la corriger en remplaçant les montants indiqués par les miens.

Avec notre exemple « fictif », en utilisant la colonne 2, cela donne : Case 1BJ : 110.43 arrondis à 110 euros
Case 1HA : 7774.89 arrondis à 7775 euros

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES		
Si vous déclarez ci-dessous des salaires versés par une société que vous contrôlez, remplissez également les lignes "Dirigeants de s		
TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Revenus d'activité	1AJ	1BJ 110
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux. Journalistes.	1GA	1HA 7775
Revenus des associés et gérants article 62 du CGI	1GB	1HB
Droits d'auteur, agents gén. d'assurance, fonct. chercheurs	1GF	1HF
Autres revenus imposables Chômage, préretraite.....	1AP	1BP
Salaires perçus par les non-résidents. Salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français.....		
Autres salaires imposables de source étrangère	1AF	1BF
	1AG	1BG

Liens vers site des Impôts : (Année 2020 pas encore disponible sur le site des Impôts) :

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/3_Documentation/depliants/part_assistantes_maternelles_assistants_agrees.pdf

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/je-suis-assistante-maternelle-comment-fois-je-declarer-mes-revenus>

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/2042/2019/2042_2680.pdf

CONTACT ASS-FAM

Valérie PERRIER ☎ 07.68.70.61.18

Anne ANTOINE ☎ 07.83.61.36.62

✉ assfam@suddepartementnord.org

